



Office de Tourisme

Place du 8 mai - 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR

Tél.: +33 (0)5 62 92 30 30

ot@luz.org / www.luz.org

Convention de partenariat

2021/2022

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Nom : Prénom :

Dénomination sociale / entreprise / société ou établissement :

.....

Adresse de l'établissement ou de l'hébergement :

.....

.....

Adresse du siège social ou du propriétaire :

.....

Tél : Mail :

Ci-après dénommé le "PARTENAIRE",

D'une part,

ET

L'Office de Tourisme de LUZ SAINT SAUVEUR,

Situé 20 Place du 8 mai, 65120 Luz-Saint-Sauveur,

Représenté par Mme Marion Lavit,

Ci-après dénommé "L'OFFICE DE TOURISME",

D'autre part.

La présente convention est faite en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des parties. Un formulaire de mise à jour des informations en ligne est annexé à cette convention.

ARTICLE 1 : Objet

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'adhésion des socioprofessionnels à L'OFFICE DE TOURISME dans le cadre des missions de promotion que ces derniers lui confient.

ARTICLE 2 : Obligations de L'OFFICE DE TOURISME

L'OFFICE DE TOURISME s'engage à :

- Mettre en ligne l'offre du PARTENAIRE sur le site internet www.luz.org (coordonnées, photographies, description, localisation, dates et/ou horaires d'ouverture).
- Intégrer le ou les biens du PARTENAIRE dans le guide des hébergements 2021/2022 en version numérique (uniquement pour les propriétaires d'hébergements).
- Intégrer le ou les services ou activités du PARTENAIRE dans le guide pratique en version numérique et imprimée (uniquement pour les prestataires de loisirs, services et commerces). Pour les nouveaux adhérents, leur annonce sera ajoutée lors de la réédition du guide pratique 2022.
- Mettre à disposition du PARTENAIRE des documents numériques et / ou papiers édités par l'Office de tourisme (brochures, plans, agendas).
- Fournir des informations dédiées sur www.luz.org grâce à un espace réservé aux socioprofessionnels du tourisme (informations mensuelles, bilans d'activité, statistiques, photothèque...).

ARTICLE 3 : Obligations du PARTENAIRE

Le PARTENAIRE s'engage à :

- Etre à jour de son adhésion et de sa cotisation auprès de son Office de Tourisme de référence, l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie.
- Mettre à jour les informations et les photographies de sa structure auprès de son Office de Tourisme de référence, l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie.
- Participer au développement touristique du réseau en relayant les informations communiquées par L'OFFICE DE TOURISME.
- Envoyer une (1) photographie en bonne qualité pour le catalogue d'hébergements. (uniquement pour les propriétaires d'hébergement)
- Retourner cette convention de partenariat remplie et signée en deux exemplaires à l'OFFICE DE TOURISME, accompagnée du règlement associé à l'ordre du Trésor Public.

ARTICLE 4 : Période de validité

La présente convention est valable pour une durée d'un (1) an de la date de signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2022. (pas de report possible de la fin de l'échéance)

En cas de litige soulevé par l'une des parties, ces dernières s'engagent à trouver une entente à l'amiable avant de se référer au tribunal compétent.

ARTICLE 5 : Tarification annuelle

Le prix de l'abonnement forfaitaire annuel est précisé dans le tableau ci-dessous. Le PARTENAIRE choisit la formule correspondant à son offre touristique en cochant une des cases suivantes :

	Tarif incluant la remise -20% adhérent ATVG
<input type="checkbox"/> Commerçant (y compris restaurateur)	40€
<input type="checkbox"/> Prestataire de services	40€
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un (1) à quatre (4) meublés ou roulottes meublées	40€
<input type="checkbox"/> Propriétaire de cinq (5) meublés ou roulottes meublées ou plus	56€
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un (1) à quatre (4) chambres d'hôtes	40€
<input type="checkbox"/> Propriétaire de cinq (5) chambres d'hôtes ou plus	56€
<input type="checkbox"/> Propriétaire de gîte de séjour	56€
<input type="checkbox"/> Prestataire ou bureau d'activités sportives	56€
<input type="checkbox"/> Prestataire d'activités culturelles ou associations culturelles	56€
<input type="checkbox"/> Prestataire d'activités de loisirs ou propriétaire d'équipement de loisirs	56€
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un camping	72€
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'une résidence de tourisme	120€
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un hôtel	72€
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'une agence immobilière ou de voyage	96€
<input type="checkbox"/> Propriétaire d'un centre de vacances	72€

J'autorise l'Office de Tourisme de LUZ SAINT SAUVEUR à diffuser les informations communiquées via ce formulaire ainsi que les photographies que j'ai envoyées par mail, dans la base de données départementale Tourinsoft (administrée par le Centre Départemental du Tourisme HPTE), sur le site www.luz.org, sur les réseaux sociaux et sur ses supports de communication touristiques numériques et imprimés. Je donne mon accord pour que ces données puissent être exploitées par d'autres structures touristiques, des organes de presse et des partenaires de l'Office de Tourisme de LUZ SAINT SAUVEUR uniquement à des fins promotionnelles.

Date :/...../ 2021,

Le PARTENAIRE,
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

L'OFFICE DE TOURISME,
Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »